

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU SIVOM DES SAISIES  
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2006 A 18 HEURES**

**Présents : Membres élus**

Mmes GIORIA Mireille - DETRAZ Christiane - DUFFET Jacqueline - RIMBOUD Elisabeth  
MM. LALO Jacques - BAPTENDIER Julien - MARIN LAMELLET Bernard - GACHET Marcel - APPLAGNAT Camille - BERTHOD Paul - REBORD Jean Luc

**Encadrement SIVOM**

Melle DEVILLE Monique  
M. BOCHET René

**Excusés : Membres élus**

M. BEROD Alain (pouvoir à DETRAZ Christiane)

**Receveur Syndical :**

M. MATHIEU Stéphane

**Régie des remontées mécaniques :**

M. FRISON Michel

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 heures.

Elle propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Retrait de la commune de Cohennoz du SIVOM des Saisies
- Loyers du bureau de poste des Saisies

Les élus acceptent cette proposition à l'unanimité.

Elle donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 29 juin 2006.  
Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

**DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE COHENNOZ DU SIVOM DES SAISIES**

Les conditions de retrait de cette commune du SIVOM des Saisies ont fait l'objet de nombreuses discussions et débats entre les élus depuis des années. La position de la commune de Cohennoz s'est affirmée depuis 2001. Son conseil municipal a délibéré (7 votants, 3 absents) le 19 mai 2006 pour sa sortie du SIVOM.

Afin de ne pas pénaliser le fonctionnement du SIVOM plus longtemps, Madame la Présidente propose un vote à bulletin secret « pour ou contre le retrait de la commune de Cohennoz du SIVOM des Saisies ». Elle précise que les modalités de ce retrait seront régies dans le cadre du code des collectivités territoriales.

12 bulletins :	Pour	7
	Contre	2
	Blanc	3

Au vu des résultats, chaque conseil municipal devra délibérer lors de sa prochaine réunion.

**LOYERS BUREAU DE POSTE DES SAISIES**

Suite à une réunion avec la direction de la poste, Madame la Présidente réitère sa proposition (rappel 2004) de facturation pour mise à disposition des locaux de la poste dans la Maison des Saisies.

Une facture sera établie pour 6 mois en 2005 avec un loyer mensuel de 382 € et 6 mois en 2006 avec un loyer de 403 €.

## **PROJET ETUDE GOUVERNANCE STATION**

Gouvernance : « ensemble des arrangements et relations formels et informels entre intérêts publics et privés à partir desquels sont prises et mises en œuvre des décisions » Patrick Le Galès - 1995.

Madame la Présidente informe le comité de la mise en place depuis 2004 d'un groupe de travail dénommé « gouvernance station ». Ce groupe, formé d'élus et de forces vives de la station, a travaillé, entre autre, sur deux thèmes : le mode de fonctionnement de la station et les projets d'équipement et d'aménagement. Ces travaux ont généré des interrogations : quel développement pour la station ? Quels projets d'équipements, dans quels buts ? Quel mode de fonctionnement ? Quelle évolution des structures ? Qui fait quoi ? Qui finance ? Qui gère ?

Arrivé à ce niveau de réflexion, le groupe s'est rendu compte qu'une structure porteuse officielle, pilotée par les élus, devait être mise en place pour :

- permettre l'aboutissement de ces projets
- faciliter la concertation et la coordination entre les principaux acteurs de la station et des villages
- pour être plus efficace dans l'action
- pour avoir une vision globale afin d'éviter toute distorsion
- pour trouver des nouveaux modes de financement : notre station est un ensemble d'entités publics et privés en interaction et indépendantes. Il serait souhaitable « d'arrêter la logique secteur rentable au privé et secteur déficitaire au secteur public ». Dans cette logique, toute personne bénéficiant des revenus du tourisme devrait participer à l'effort collectif.

Afin d'aboutir rapidement à un fonctionnement pérenne de la gouvernance, le comité syndical décide à l'unanimité des membres présents et représentés de lancer une consultation pour une étude d'une gouvernance pour la station des Saisies et de ses villages.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF ET DE REMISE EN FORME**

Madame la Présidente informe le comité que la construction de ce complexe est l'un des éléments qui est ressorti du travail de la gouvernance telle qu'elle existe à ce jour. L'opportunité de le lier à la charte forestière et à la filière bois à accélérer le dossier qui était déjà bien élaboré.

Après avoir présenté le projet, Madame la Présidente demande son inscription, pour obtenir les subventions les plus élevées possibles, au PER (Pôle Excellence Rurale) et au Plan Départemental Touristique de la Savoie.

Madame la Présidente informe le comité syndical que le PER est piloté par le Syndicat Arlysère. Les communes de Hauteluze et Villard/Doron sont adhérentes à ce syndicat, ce qui n'est pas le cas des communes de Crest Voland et de Cohennoz. De ce fait pour que la candidature au PER et au PDTS soit éligible, le SIVOM des Saisies doit passer une convention de partenariat avec le Syndicat Arlysère.

Les élus autorisent Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à ce dossier et lui donnent tout pouvoir pour valider les documents correspondants.

## **PROJET D'INSTALLATION D'UN CHALET RESTAURATION RAPIDE AU DEPART DU DOMAINE NORDIQUE**

En accord avec le Directeur de la Régie des Remontées Mécaniques, et afin de ne pas créer de précédent, le conseil syndical décide de ne pas donner suite à la demande d'un particulier pour l'installation temporaire d'un chalet petite restauration/buvette au départ du domaine du ski nordique.

## **CAUTIONNEMENT EMPRUNT SOLLICITE PAR L'OFFICE DU TOURISME**

Pour permettre la réalisation des travaux de rénovation des bureaux, l'office du tourisme doit contracter un emprunt de 80 000 €.

Le SIVOM des Saisies accorde sa garantie à hauteur de 100 % sur ce prêt.

Madame la Présidente informe les élus d'une plus value pour les travaux de sciage d'un mur porteur pour un montant de 2 500 €. Un avenant sera signé avec l'entreprise QUAY.

## **ZONE U.E.**

Cette zone, située dans le secteur des garages des services techniques est destinée à l'installation d'artisans, d'entreprises... Quatre demandes d'acquisition de lot ont été formulées. Le SIVOM procède à la viabilisation de cette zone. Les plans d'aménagement sont en cours de réalisation.

## **AFFAIRES FONCIERES**

**Coursiaudine** : Dans le cadre de la régularisation foncière avec la copropriété « Coursiaudine », les élus autorisent Madame la Présidente à signer l'acte de servitude. L'assemblée remercie les copropriétaires de cette résidence pour leur patience et leur tolérance.

### **Acquisition de terrain :**

- **Terrain situé dans la zone d'échange - demande DUCREY Daniel.**

Les élus ne souhaitent pas se prononcer dans l'immédiat sur cette vente de terrain situé au dessous des bâtiments Ducrey. Madame la Présidente informe le comité syndical qu'elle souhaite faire une proposition d'acquisition de cette parcelle, pour construction d'un parking, à la copropriété de l'immeuble « le cabri », qui actuellement, n'a aucune place de stationnement pour ses véhicules.

- **Régularisation d'une cession de terrain à M. et Mme René PICCARD**

Par délibération en date du 8 mars 2001, le Président du SIVOM de l'époque consentait aux personnes précitées, un prêt à usage pour une durée de 8 années, pour l'utilisation d'une parcelle lui appartenant aux fins d'y accueillir la construction d'un bâtiment à usage d'écomusée.

Pour plusieurs raisons le permis de construire lié à cette édification a été classé sans suite.

Aujourd'hui, Maître MILLIAND, représentant de M. et Mme PICCARD souhaite régulariser ce prêt à usage.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente, qui précise que, en plus des faits précités, ce terrain se situe à proximité du télésiège des Chardons, les élus décident à l'unanimité de ne pas vendre cette parcelle, ni de consentir un prêt à usage sur son assiette.

## **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE DU SIVOM POUR L'IMPLANTATION D'UN CIRCUIT MOTO NEIGE POUR L'HIVER 2006 / 2007**

Après avoir pris connaissance des deux dossiers présentés, la SARL les volatiles est retenue. Madame la Présidente précise que le dossier de M. PICCARD Jeff ne répond pas au cahier des charges. Elle se tient à sa disposition pour l'aider dans une éventuelle démarche d'association avec la SARL les Volatiles.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. FRISON Michel, Directeur de la régie des remontées mécaniques fait le point sur les travaux réalisés.

Les championnats de France de ski de fond se dérouleront les 2 et 3 décembre 2006.

Le Comité Syndical :

- donne son accord à la société « Boréal traîneau aventure » pour l'exploitation de la boucle du lac pour l'activité traîneaux à chiens durant l'hiver 2006/2007.
- Accepte la demande d'installation d'un manège et d'une pêche aux canards pour l'été 2007. La vente de bonbons sera interdite.
- Est informé du courrier de VVF Vacances concernant leur nouvelle organisation.

**Ecole de ski « glisse passion »** : Cette école occupe à titre précaire et gracieux un terrain appartenant au SIVOM sur lequel elle a installé dans les années 1992 un chalet et un jardin d'enfants pour y exercer son activité professionnelle. Aujourd'hui, M. Vullien, Directeur de l'établissement demande au SIVOM une nouvelle autorisation pour l'installation d'un second chalet pour rangement de matériel. La situation géographique de ce terrain et les conditions d'occupations consenties à l'époque par le SIVOM fait que les élus émettent un avis défavorable à cette demande.

Les élus souhaitent rencontrer rapidement les responsables de cet établissement afin d'en débattre avec eux.

### **RAPPORT ANNUEL 2005 DU SERVICE DE L'EAU**

M. GERVAL de la Lyonnaise des Eaux présente le rapport d'activité 2005 du service de l'eau. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

La Présidente,  
Mireille GIORIA